

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2015 à 20h30

Date de Convocation : 27 avril 2015 – **Date d’affichage** : 11 mai 2015

Le lundi quatre mai deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noël LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, Mme Stéphanie SOHIER, M. Fabrice RENOUF.

Absent : M. Patrick LENORMAND

Secrétaire de séance : M. Roger MAUDUIT

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 18

ORDRE DU JOUR

- 1- Foire aux Bulots 2015
- 2- Recrutements saisonniers – Commune et camping
- 3- Recrutement personnel service technique
- 4- Camping – Modification tarifs et devis travaux divers
- 5- Camping- Partenariat Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping-Caristes – Stop accueil
- 6- Site Internet
- 7- Panneau informatif
- 8- Abonnement eau et assainissement
- 9- Travaux entretien d’entretien bâtiments communaux – Plomberie (Granges à dîmes / Ancien presbytère/ Ecole)
- 10- Travaux d’entretien logements communaux
- 11- Déploiement fibre optique – Convention de travaux Manche Numérique
- 12- Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM 50) – Programme effacement de réseaux
- 13- Association des Utilisateurs des Engins Nautiques de Pirou – AUENP – Projet de balisage d’un chenal
- 14- Côte Ay Cotentin Tourisme (SPIC office de tourisme cantonal)
- 15- ERDF – Demande d’augmentation de puissance lotissements privés
- 16- Subventions aux associations 2015
- 17- Maison de Pays – Préparation saison estivale
- 18- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Préparation saison estivale
- 19- DIA
- 20- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur LAURENCE remarque que le compte rendu précédent (séance du 1er avril) n'a pas été voté et qu'il a été indiqué que celui-ci avait été adopté à la majorité alors qu'à sa connaissance, il n'y avait pas eu d'objection.

Madame le Maire rappelle au conseil que la séance du 14 avril était dédiée aux votes des budgets et que la présence du percepteur avait bousculé les habitudes ce qui peut expliquer cette méprise.

Madame le Maire informe le conseil de la démission de madame Nadia LAUNAY et donne lecture du courrier de celle-ci.

Elle souhaite la bienvenue à monsieur Fabrice RENOUF qui remplace madame LAUNAY conformément aux lois en vigueur à ce jour.

Monsieur RENOUF souhaite participer aux commissions municipales suivantes : Environnement, Foires et marchés, Voirie et Affaires scolaires.

Madame le Maire informe le conseil que suite à une intervention concernant le PLU lors d'un conseil précédent, monsieur AUGRANDJEAN, ancien maire de 2008 à 2014, a envoyé un courrier demandant que soient apportées des précisions quant à la raison de l'annulation du PLU.

Madame le Maire rappelle au conseil que le PLU a été annulé par décision du Tribunal Administratif pour vice de forme car il manquait une délibération de conseil municipal de 1998 indiquant que le POS allait être remplacé par un PLU et que la commune démarrait l'étude.

Ce sujet étant clos, madame le Maire souhaite que ce soit la fin des polémiques à ce sujet.

Madame le Maire évoque ensuite un article paru dans un hebdomadaire local à l'initiative de monsieur Michel CHALLE.

Dans cet article, celui-ci mélange POS, PLU, candélabres et vieilles rancunes.

Madame le Maire fait l'intervention suivante :

« Je dirai que le PLU a été annulé pour la raison citée précédemment. Quant à la phrase sur la loi SRU de 2000 qui transforme automatiquement un POS révisé en PLU à condition qu'une délibération le stipule. Je dirai que c'est faux sinon nous n'aurions pas eu tous ces ennuis avec l'élaboration du PLU. Le PLU n'aurait pas été annulé et la commune n'aurait pas versé 70 000 €.

Pour les candélabres, je dirai que le tribunal administratif a condamné la commune de Pirou pour avoir implanté illégalement deux candélabres sur une propriété privée. Et ce n'est pas la peine de nous faire porter le chapeau à monsieur CAMUS Fafa et à moi-même car nous n'étions ni Maire, ni Maire Adjoint à l'époque de ce conflit. »

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter une question à l'ordre du jour de celui-ci.

En effet, suite à la réunion de chantier du hangar SNSM qui s'est déroulée mardi 28 avril dernier, il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant afin de prolonger le délai d'exécution des travaux compte tenu des délais de livraison de certains matériels. La

convocation de conseil municipal ayant été envoyée le 27 avril, il était impossible de prévoir cette question.

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'ajout de cette question à l'ordre du jour. Celle-ci sera traitée en premier.

1. Travaux hangar SNSM – Prolongation de délai d'exécution

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer un avenant correspondant à la prolongation de délai d'exécution du chantier de construction du hangar de la SNSM jusqu'au 30 mai 2015 afin de prendre en compte entre autres, les délais de livraison du bardage pour ce bâtiment.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'avenant présenté ci-dessus.

2. Foire aux Bulots 2015

Madame le Maire informe le conseil des bons résultats de la Foire aux Bulots qui s'est déroulée les 25 et 26 avril derniers.

Le temps clément a permis la venue de nombreux visiteurs.

Le bilan financier n'ayant pas encore été communiqué par la société CARPE DIEM, celui-ci sera présenté ultérieurement.

Madame le Maire remercie l'ensemble des bénévoles et des associations qui ont œuvrés tout le week-end afin que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Elle remercie notamment les membres de l'association des Amis de la Foire aux Bulots ainsi que les membres de l'association des Anciens combattants, associés aux bénévoles et à quelques élus pour la gestion des parkings, des groupes musicaux, du loto et du vide grenier ce qui a permis d'augmenter les recettes.

La restauration sous la tente a été gérée par la SNSM.

3. Recrutements saisonniers – Commune et camping

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour le renfort du personnel du camping et des services techniques municipaux soit :

Camping : Ménage des Blocs sanitaires	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Du 5 Mai et jusqu'au 15 septembre	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
Camping : Ménage des Blocs sanitaires	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Du 1 ^{er} juillet au 31 Août.	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées

<u>Camping :</u> Accueil	Adjoint administratif de 2ème classe	Du 1 ^{er} juillet au 31 août	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
<u>Camping :</u> Animation	Adjoint d'animation de 2ème classe	Du 13 juillet au 21 août	Temps non complet 25h/35h
<u>Service Technique :</u> Pour Nettoyage des WC Publics, entretien espaces verts et renfort service technique	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Du 5 mai au 30 septembre	Temps complet 35h/35h
<u>Service Technique :</u> Placier / encaisseur	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Du 15 juin au 30 septembre	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes aux recrutements de ce personnel chaque année, à remplacer ce personnel saisonnier en cas de nécessité (maladie, démission) et ce pendant la durée de son mandat.

4. Personnel Services techniques

A. Recrutement

Madame le Maire informe le conseil du départ en novembre dernier d'un agent du service technique. Afin de pourvoir à son remplacement, après plusieurs entretiens, il propose de recruter monsieur Damien MAUDUIT en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise madame le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au recrutement de ce personnel.

Pour des raisons administratives, monsieur MAUDUIT sera dans un premier temps recruté en contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel pour une durée de 3 mois à temps complet à compter du 5 mai, puis en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale à temps complet à compter du 5 août prochain.

B. Quota d'avancement

Madame le Maire rappelle également au conseil la décision de présenter un dossier au titre de l'avancement de grade pour monsieur Philippe COLLETTE. Afin de poursuivre ce dossier,

il est nécessaire de procéder à la validation de la décision du Comité Technique concernant la fixation du taux de promotion par grade d'avancement d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Sur proposition de madame Le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 février 2015,

Aux termes du nouvel article 49 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée : « Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. »

Madame le Maire propose à l'assemblée, de fixer le taux de promotion par grade d'avancement conformément au tableau suivant :

FILIERE : technique	
CADRE D'EMPLOIS ou GRADE D'AVANCEMENT	TAUX
Adjoint technique 1^{ère} classe	100

Le conseil à l'unanimité décide de fixer le taux de promotion relatif au grade d'avancement d'adjoint technique 1^{ère} classe à 100 %.

5. Camping – Modification tarifs et devis travaux divers

Madame Le Maire présente au conseil les nouveaux tarifs proposés pour les glaces du camping qui tiennent compte de l'augmentation des fournisseurs.

	<u>Tarifs à ce jour</u>	Tarifs à compter du 5 mai 2015
Magnum, tous parfums	2.20€	2.30€
Mini Cornetto, tous parfums		1.00€
Soléro	2.00€	2.00€
Calippo, tous parfums	1.80€	1.80€
Calippo shot	2.00€	2.00€
Rocket, x pop, cremino	1.00€	1.00€
Pouce Pouce	1.60€	1.70€
Caramel et nuts	1.20€	1.30€
Twister	1.80€	1.80€
Choc'n'ball, king cone		2.00€
Bomboniera		2.00€
Kolorki		0.50€

Elle présente ensuite plusieurs devis votés dans le cadre du budget primitif 2015 du camping :

Nature des travaux ou du service	Prestataire	Montant HT	Vote
Extension du WIFI à l'ensemble du périmètre du camping en Leasing	Téléphonie Centrale	390.00 € / mois	18 pour 1 contre (M. LAUVRAY)
Acquisition 4 barbecues	Bricomarché	384.88 €	Unanimité
Animations soirées	JM Prestations	1 560.00 €	
Plantations	SARL Romuald	538.00 €	
Travaux entretien piscine	Charly Lengronne	12 399.27 €	18 pour 1 abstention (M. FELIX)
Travaux entretien plomberie	LEMAZURIER - NAVARRE	5 684.34 €	Unanimité
Toile de paillage	Espace Emeraude	395.80 €	
Plantations talus	Lemoigne Paysage	768.60 €	
Plan de situation stratifié	SICLI	2 879.10 €	18 pour 1 abstention (M.FELIX)
Extincteurs	SICLI	637.12 €	
Blocs de secours	SICLI	180.67 €	
Panneaux d'évacuation	SICLI	505.99 €	

Changement Eviers extérieurs	SANITEC	1 814.91 €	Unanimité
Modification Bacs à linge	SANITEC	2 727.53 €	
Entretien barrières automatiques	THELIS	2 485.00 €	
Mitigeurs Lavabos	BROSSETTE	1 950.00 €	
Entretien chaudière pyramide	SAVELYS	191.94 €	
Déplacement coffret	SARLEC	1 529.00 €	
Mises aux normes et entretien (électricité)	Dauvin-Lecardonnel	5 486.30 €	

Madame le Maire présente au conseil un devis pour l'installation de la vidéo surveillance sur l'ensemble du terrain de camping. Le dispositif sera composé de 4 caméras filmant l'ensemble du site ce qui permettra de ne plus faire appel au service d'un maitre-chien pour le gardiennage en saison (économie de 7000 €) et également de mettre en place une surveillance également en hiver pour un montant global d'installation (système vidéo, câblage et électricité) d'environ 3 000 € TTC. Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

6. Camping – Partenariat Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping-Caristes – Stop accueil

Madame le Maire présente le partenariat proposé par la Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping-Caristes pour l'accueil des camping-caristes à des tarifs préférentiels.

Pour les campings 2 étoiles comme le camping municipal Le Clos Marin, il est proposé un tarif maximum de 9 € pour une nuit en formule étape avec une arrivée à partir de 18h00 et un départ le lendemain avant 10h pour un véhicule avec deux personnes (1 € la personne supplémentaire et la gratuité pour les enfants de moins de 7 ans) .Pour le camping le Clos Marin, afin de faciliter la gestion et compte tenu des horaires de présence des agents , il semble plus adapté de proposer le stop accueil de 17h00 à 10h00.

Ce dispositif s'accompagne d'une adhésion annuelle forfaitaire de 200 € (Camping de plus de 150 emplacements)

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer la convention, de rédiger un avenant à la régie du camping afin d'intégrer ces nouveaux tarifs et de régler la cotisation annuelle.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention présentée ci-dessus, à intégrer les nouveaux tarifs à la régie camping et à régler la cotisation annuelle à la fédération.

7. Site Internet communal

Monsieur CAMUS Fafa présente au conseil les résultats des consultations effectuées pour l'actualisation du site web de la commune. Trois prestataires (labellisés par manche numérique) ont été consultés :

FOURNISSEUR	PRESTATION	MONTANT TTC
OBJECTIF MULTIMEDIA	REFONTE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE PIROU + DIFFERENTS MODULES + HEBERGEMENT	3 678 €
EDENWEB	REFONTE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE PIROU + INTEGRATION+FORMATION+ CREATION	3 300 €
NET CONCEPTION	CREATION DU SITE INTERNET (mise en place, conception, création du site, page et modules, référencement)	9 874.80 €

Suite à la réception du devis détaillé de la société EDENWEB, conformément aux engagements du conseil municipal du 1^{er} avril dernier, madame le Maire propose de retenir celui-ci car il correspond le mieux à la définition des besoins de la commune.

Monsieur LAURENCE précise que le site de la SNSM qui semble convenir à l'ensemble des utilisateurs est très bien et beaucoup moins cher.

Madame LEPELLEUX souhaite connaître le mode de fonctionnement du site. Qui va le mettre à jour ? Sera-t-il accessible en direct aux associations ?

Monsieur CAMUS Fafa précise que seule la commune pourra mettre à jour les informations mais que les associations pourront bénéficier d'un lien vers leurs sites ou leurs blogs. Il souhaite proposer aux associations qui ne possèdent pas de site de les aider à créer un blog afin de pouvoir acquérir de l'autonomie.

Le conseil, à la majorité 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jean-Louis LAURENCE), autorise madame le Maire à signer le devis de la Société EDENWEB pour un montant de 3 300 € TTC.

8. Panneau informatif dynamique / journal électronique

Monsieur CAMUS Fafa présente au conseil trois devis concernant la location d'un panneau lumineux / journal électronique implanter à Pirou Plage au niveau du massif de fleur place des Bocagers.

Monsieur CAMUS Fafa expose les différentes propositions reçues et leurs spécificités techniques :

	ICARE	LUMIPLAN	API VISION
Dimensions de caisson Poids Affichage Ecran Surface d'affichage lisibilité image	1100 x1400 x 100 48 kg 1 à 8 lignes LEDS haute technologie 1,22m² 100 m	1710 x 1440 x 140 250 kg 1 à 8 lignes LEDS résinées 1,43m² 200 m	1100 x1400 x 100 48 kg 1 à 8 lignes LEDS haute technologie 1,22m² 100m
Solution leasing	Maintenance préventive Maintenance curative A PREVOIR	Maintenance préventive Maintenance curative INCLUSES	Maintenance préventive Maintenance curative A PREVOIR
Loyer annuel pour un contrat en leasing de 5 ans	2436€ HT	2644€ HT	2499€ HT
COMMUNICATION	WEB SMARTPHONE CONNECTION VISIO +	GPRS General Packet Radio Service	WEB SMARTPHONE CONNECTION VISIO +
Forfait 3G	INCLUS	24,00 € TTC/ mois	INCLUS

Il propose de retenir l'offre de la société LUMIPLAN, offre mieux disante, qui correspond le mieux aux attentes de la commune.

La commande de ce panneau est réalisée par la commune, soit par SMS, soit par le WEB ou encore par l'intermédiaire du progiciel LUMIPLAN.
Les informations seront mises à jour hebdomadairement.

Monsieur LAUVRAY demande la valeur de rachat en fin de période. Celle-ci est fixée par le contrat à un mois de location.

Ce nouveau matériel sera signalé à l'assurance afin d'être intégré dans le contrat de protection du mobilier urbain notamment contre le vandalisme et les dégradations volontaires.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le contrat de location du matériel présenté ci-dessus et à régler les dépenses afférentes.

9. Abonnement eau et assainissement – Dossier M. CHRISTY Anthony – 4bis, rue du Calvaire

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 13 juin 2002 concernant les tarifs appliqués aux familles qui ne possèdent pas de contrat d'abonnement aux services des eaux.

Cette délibération du 13 juin 2002 valide la mise en place d'un tarif forfaitaire défini comme suit, pour 2 personnes dans le foyer, un forfait de 40 m³ est applicable pour le 1^{er} habitant et un forfait de 30 m³ pour le second (30 m³ par habitant supplémentaire). Cette délibération sera appliquée au foyer de monsieur Anthony CHRISTY demeurant 4bis, rue du Calvaire à compter du 4 mai 2015.

Le conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

10. Travaux d'entretien bâtiments communaux – Plomberie (Granges de Dimes / Ancien presbytère/ Ecole) et divers

Madame le Maire présente au conseil un devis de la SARL LAURENT concernant des travaux d'entretien pour les bâtiments communaux suivants :

- a. Chauffage presbytère : 416.02 € HT
- b. WC ancienne mairie : 223.31 € HT
- c. Sanitaires Grange de Dîmes : 2 120.28 € HT

Soit un total de 2 759.61 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déposer un permis de démolition concernant une partie de la clôture et le petit bâtiment situé sur les parcelles communales cadastrées BR 379/380 sises rue de la Mer afin de nettoyer celles-ci et d'envisager une utilisation communale.

Elle souhaite également la venue d'un géomètre afin de délimiter les parcelles avec précision.

Monsieur LAUVRAY demande si la proposition du Bar-restaurant La Marée concernant l'implantation d'une terrasse sur ces parcelles a été étudiée. Madame le Maire rappelle au conseil que cette question avait été laissée en suspens par l'équipe municipale précédente et qu'elle ne souhaite pas donner suite à cette demande pour l'instant.

Monsieur LAUVRAY indique l'existence d'un puits sur ces parcelles. Madame le Maire dit qu'elle est au courant et que le nécessaire sera fait pour le sécuriser.

Madame LEPELLEUX rappelle la demande du Galichon qui souhaite également pouvoir implanter une terrasse. Madame le Maire dit qu'il faut laisser l'espace libre devant l'office de tourisme lorsque celui-ci est ouvert.

Après discussion, le conseil, à la majorité 16 voix pour et 2 abstentions (Mme LEPELLEUX et M. LAURENCE) autorise madame le Maire à solliciter un cabinet de géomètres pour le bornage de ces parcelles et à faire les démarches nécessaires à la démolition du petit bâtiment et d'une partie de la clôture pour procéder au nettoyage de celles-ci.

11. Travaux d'entretien logements communaux

Madame le Maire rappelle au conseil l'obligation de procéder à la mise en place de détecteurs de fumée dans l'ensemble des logements communaux soient 14 détecteurs pour un montant de 236.60 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis de la Société OLG Buro pour un montant de 236.60 € HT et à régler la dépense correspondante.

Madame le Maire informe le conseil de la demande de monsieur Nabil CHABBI, actuel locataire de la rue des écoles, qui souhaite que soit remplacé un store d'un des velux de son appartement. La boîte aux lettres doit également être réparée.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à faire les démarches nécessaires au remplacement de ces matériels.

Madame LEPELLEUX souhaite connaître l'avancement du projet de remplacement des portails de l'ancien presbytère.

Madame le Maire et monsieur GIARD informent le conseil que des devis ont été demandés afin de prévoir le remplacement de ces portails par des portails métalliques afin de mettre en valeur le bâtiment en le rendant visible de la route car le conseil précédent n'avait demandé que des devis de portails en bois ou PVC. Cette question sera revue ultérieurement.

12. Déploiement fibre optique – Convention de travaux Manche Numérique

Madame le Maire rappelle au conseil les travaux de déploiement de la fibre optique prévus à Pirou Plage. Dans le cadre de ce programme de travaux, le Syndicat Mixte Manche Numérique propose la signature d'une convention pour procéder aux travaux de passage du câble et l'installation du Point de Branchement Optique (PBO) sur les façades des bâtiments communaux (PROXI et logements communaux « gendarmes »).

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer la convention de travaux présentée ci-dessus.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de travaux avec le Syndicat Manche Numérique.

13. Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) – Programme effacement de réseaux

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 10 décembre 2014 concernant l'avis favorable à la poursuite des études par les services du SDEM des travaux d'effacement de réseaux Village de la Vignonnerie.

Suite à l'étude des potentiels dossiers d'effacement de réseaux envisageables sur la commune, en collaboration avec les services du SDEM, madame le Maire propose de différer les travaux concernant le village de la Vignonnerie afin de prioriser les travaux des rues suivantes : rues d'Annville, Fernand Lechanteur et rue François Enault. Le montant estimé pour l'ensemble de ces travaux est de 117 000 € HT dont un reste à charge pour la commune à hauteur de 30 % soit 35 100 € HT.

La somme inscrite au budget prévisionnel 2015 étant de 43 000 € pour le village de la Vignonnerie, ces travaux sont réalisables sans modification budgétaire.

Monsieur LAURENCE regrette que ces travaux ne puissent avoir lieu comme prévu initialement dans la mesure où ceux-ci étaient envisagés dans le cadre du projet d'élargissement de la voie avec accord préalable de deux propriétaires de terrains concernés par l'élargissement.

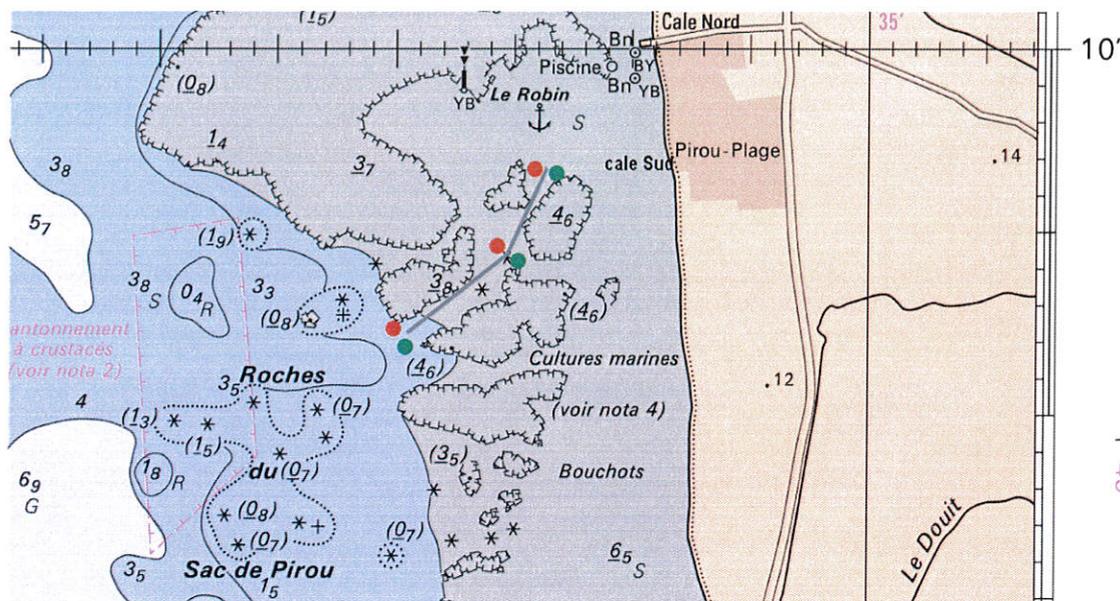
Monsieur LAUVRAY ne trouve pas que les travaux envisagés soient prioritaires.

Madame le Maire précise que la priorité a été donnée à la rue d'Annville, la rue Fernand Lechanteur et la rue François Enault pour des raisons de sécurité, notamment au niveau du réseau électrique. L'effacement de réseaux pour ces rues permettra d'éviter que les lignes électriques et téléphoniques soient sectionnées deux à trois fois par an par les mats des bateaux.

Monsieur GIARD précise que le report des travaux d'effacement de réseaux village de la Vignonnerie n'empêchera pas les travaux d'élargissement de la route.

14. Association des Utilisateurs des Engins Nautiques de Pirou – AUENP – Projet de balisage d'un chenal

Madame le Maire présente au conseil le projet de balisage d'un chenal établi par l'Association des Utilisateurs des Engins Nautiques de Pirou concernant la passe localisée ci-dessous :



Ce projet a été présenté par l'AUENP au responsable de la subdivision des phares et balises de la Manche qui a émis un avis favorable.

La commune prendra en charge le balisage de la passe (acquisition de 6 bouées, de chaîne de mouillage, émerillons, manilles ...) soit une dépense de 5000 € TTC.

En contrepartie, l'association propose d'assurer la vérification et l'entretien des bouées les plus à l'est (bouées médianes et proches de l'estran). Les bouées les plus à l'ouest devront être vérifiées à l'aide de moyens professionnels.

Madame LEPELLEUX souligne que le balisage officiel de ce chenal risque d'amplifier la fréquentation de la Cale Sud et qu'en l'état actuel celle-ci ne permet pas un accès aisé pour les plaisanciers.

Monsieur GUERIN précise que ce chenal existe déjà mais que le balisage actuel est rudimentaire et non conforme d'où le projet présenté par l'AUENP.

Le conseil, à l'unanimité, valide le projet présenté par l'AUENP et autorise madame le Maire à effectuer la dépense correspondante.

15. Cote Ay Cotentin Tourisme (SPIC – Office de tourisme cantonal)

Madame le Maire rappelle au conseil la discussion du 14 avril dernier concernant les jours d'ouverture du bureau d'information touristique de Pirou pour la saison estivale.

Elle rappelle qu'un courrier avait été reçu de la part de l'Office de tourisme cantonal afin d'informer le conseil municipal de l'ouverture du bureau uniquement le dimanche hors saison.

Suite à l'avis favorable du conseil municipal, un courrier a été envoyé à l'office de tourisme cantonal afin d'indiquer le désaccord et le mécontentement de la municipalité à ce sujet.

Madame le Maire donne lecture du courrier du 22 avril dernier reçu en retour qui informe le conseil que ces décisions sont irrémédiables pour 2015, qu'elles ont été fondées sur les statistiques de fréquentations des années précédentes et validées de façon collégiales par l'ensemble des élus de l'office de tourisme lors de l'assemblée plénière du conseil d'exploitation qui s'est déroulée en février dernier.

Suite à ce courrier, madame le Maire, accompagnée de messieurs CAMUS Fafa et LALLEMAND, s'est rendue à l'Office de tourisme afin de dire son mécontentement et de prévoir la saison 2016 différemment.

Il est impératif de rendre le bureau de Pirou plus visible par la mise en place des jardinières par exemple ou encore d'une flamme sur le trottoir qui devra rester accessible aux visiteurs.

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) pour la commune de Pirou.

Afin de réaliser cette mise à jour, madame LEDANOIS a formé une commission chemins de randonnées dont les propositions sont les suivantes :

- Délimitations et précisions concernant les zones humides.
- Créations/ marquage de nouveaux chemins : de la Carbonnellerie vers la Bergerie et de la Carbonnellerie vers les Miellettes
- Marquage de chemin empierré existant mais non répertorié : du chemin du Brocq vers Armanville

Le conseil municipal,

Vu, l'article L 361.1 du Code de l'Environnement, relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, à l'unanimité :

Approuve le projet de plan établi sur le territoire de sa commune par le Département ;

S'engage à conserver le caractère public et ouvert (à la libre circulation pédestre, vélo et équestre) et demande l'inscription à ce plan des chemins ruraux et voies communales suivants :

- 1° Voie communale, de la Carbonnellerie vers la Bergerie
- 2° Chemin de la Carbonnellerie aux Miellettes
- 3° Chemin du Brocq vers Armanville

Les services du Département précise que les chemins inscrits au PDIPR et intégrés à un itinéraire de randonnée doivent faire l'objet d'un entretien régulier (au moins 2 fois par an).

Madame le Maire remercie vivement mesdames Annick MOITIE et Elisabeth LESIGNE, messieurs Guy MOITIE, Alain CHAIGNON, Jean-François GRALL et Gérard MICHEL pour leurs participations à cette commission.

16. ERDF – Demande d'augmentation de puissance lotissements privés

Madame le Maire expose au conseil les projets de lotissements privés en cours sur la commune (Village de la Barberie et rue des Hirondelles (Le clos de Flore)).

Afin de permettre la poursuite des études d'implantation, il est nécessaire de solliciter les services ERDF pour connaître les besoins de puissance adaptés à la création de ces lotissements.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à solliciter les services ERDF afin de savoir si les transformateurs existants sont assez puissants.

Monsieur LAUVRAY précise que si des travaux sont nécessaires, ils devront être pris en charge par les propriétaires.

17. Subventions aux associations 2015

Madame le Maire présente les demandes de subventions 2015 et les propositions de la commission communale :

ASSOCIATIONS PIROUAISES	Accordée 2014	Demandée 2015	Accordée 2015	Observations
ANCIENS COMBATTANTS	Subvention exceptionnelle 240 € location de tente	300	300	
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 000	1 500	1 000	Frais de transport piscine pris en charge par la commune et acquisition de matériel pour l'école : vidéoprojecteurs, sono.
CLUB DES AINES	500	1 500	500	Le président de l'association sera reçu par madame le Maire en rendez-vous afin de lui expliquer cette décision.
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 200 : 600 commune et 600 convention	1 600 : 1000 commune et 600 convention	1 600	Acquisition matériel informatique.
PIROUESIE	1 750	3 000	3 000 Interventions, spectacles et animations prévues sur la commune	Mise à disposition de la salle polyvalente et de l'ancien presbytère à titre gratuit pendant une semaine en été et aide matériel /personnel communal
ESPERANCE SPORTIVE	1 500	3 500 (travaux d'éclairage) + 1 000 (loto foire aux bulots / montées de 2 équipes)	1 500 + 500	1 500 : subvention 2015 500 : montée des équipes Prise en charge par la commune des travaux d'éclairage
SOCIETE DE CHASSE	1 400	1 400	1 400	Droit de chasse annuel d'environ 900 € soit une subvention « nette » de 500 €
CULTURE SPORTS ET LOISIRS A PIROU	9 000	10 000	Décision suspendue	Rendez-vous prévu avec le président de l'association le 13.05.2015 pour présentation du dossier
SNSM	1 500 + 800 (Paddle)	1 500 + 480 (Tente fête de la Musique)	1 500 + 480	La subvention de 1 500 € est réduite du montant des frais pris en charge par la commune pendant la saison estivale (factures prises en compte juillet/aout)
COMITE DE SOUTIEN TELETHON	600	700	700	
LES TRETEAUX PIROUAIS	600	600	600	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500	Pas de montant précisé dans la demande de subvention	500	Mise à disposition de la salle polyvalente 3 fois par semaine + chalet en bois

L'ART EN SOI	1 000	1 000	900 + 100 (prix de la ville) soit 1 000	Mise à disposition de l'ancien presbytère à titre gratuit toute l'année / Mise à disposition de la salle polyvalente pour expo annuelle (27 juillet au 6 aout) // prix de la ville à hauteur de 100 €
Association des Usagers d'Engins Nautique de Pirou	0	500	500	Projet chemin de balisage – acquisition de matériel par la commune à hauteur 5000 €
Association CATS	500	Pas de montant précisé dans la demande de subvention		Décision en attente, l'association va peut-être cesser son activité
LES AMIS DE LA FOIRE AUX BULOTS	600	Pas de demande à ce jour	600	
CINEMA	5 000	10 000	5 000 conformément à la DSP	Contrat de Délégation de Service Public (DSP) fixe le montant annuel à 5000 € (DSP à revoir cette année)
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Accordée 2014	Demandée 2015	Accordée 2015	Observations
AMF TELETHON	500		500	Promesse de don à verser en fin d'année
CPIE	300	Pas de demande		Aide sollicitée en fonction de l'organisation ou non d'animations à Pirou
JEUNESSE SPORTIVE DE L'AY	400	Pas de montant précisé dans la demande de subvention	400	
Association des Amis de l'EHPAD de Lessay	50	Pas de montant précisé dans la demande de subvention	50	Gratuité de la salle polyvalente 1 fois par an
VMEH	100	Pas de montant précisé dans la demande de subvention	50	Subvention égale à celle des Amis de l'EHPAD

Madame LEDANOIS informe le conseil de la demande du Comice Agricole Cantonal concernant la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente afin d'y organiser une manifestation en mars prochain.

Après discussion, le conseil, à la majorité, 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LAURENCE) valident les propositions de la commission associations et autorise madame le Maire à régler les dépenses afférentes.

18. Maison de Pays de Lessay

Madame LEFORESTIER propose au conseil de modifier la délibération du 4 mars dernier concernant la désignation du délégué communal à la Maison de Pays de Lessay. Lors de cette réunion, monsieur José CAMUS FAPA a été désigné délégué, toutefois compte tenu des délégations aux adjoints et des attributions des dossiers, il semble plus opportun après quelques mois d'activité de proposer madame RAPILLY à ce poste.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à modifier la délibération du 4 mars dernier en ce sens.

Le planning des activités estivales étant en cours d'élaboration, madame RAPILLY le présentera lors d'une prochaine réunion.

19. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Madame le Maire présente au conseil les travaux d'aménagement envisagés à l'ALSH pour la préparation de la saison estivale.

La pelouse sera réalisée par les services techniques municipaux. Le bac à sable sera déplacé et amélioré également par les agents du service technique.

Madame le Maire propose de faire l'acquisition d'un ensemble de jeux (3 153 € HT) à destination des 2/7 ans à implanter dans la cour de l'ALSH, celui-ci sera composé de :

- 1 jeu bois (toboggan, échelle, plateforme)
- 1 balançoire double
- 1 jeu sur ressort
- 1 panneau d'affichage figurine

Elle propose également d'implanter un ensemble similaire (figurine et structure différentes – 3 673 € HT) à Pirou Plage, à côté de la bibliothèque.

Pour installer ces ensembles, il faut également prévoir les dalles de protection fixées au sol.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les devis correspondants à ces acquisitions et à régler les dépenses afférentes.

20. DIA

Madame le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner :

- Parcelles AD 312 et 314 (droit de passage) sises Le Moitier pour une superficie de 1147 m²
- Parcelle BO 924 sise rue des Hublots pour une superficie de 777 m²
- Parcelle BS 339 sise La Mielle pour une superficie de 1 814 m² dont le Conseil Général de la Manche souhaite se porter acquéreur.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Madame LEPELLEUX précise que dans le cadre des délégations de fonctions du conseil municipal au Maire, votées le 4 mars dernier à l'unanimité, les déclarations d'intention d'aliéner ne sont plus obligatoirement soumises au vote. Elle regrette que la délégation donnée à cette occasion ne précise pas quelles zones soumises au droit de préemption sont concernées par la délégation, ni quelle est la limite financière, ceci donnant plein pouvoir à madame le Maire sur toutes les DIA présentées durant son mandat.

21. Questions diverses

a. Demande de laisser-passer bateau

Madame le Maire informe le conseil de la demande formulée par un Créançais concernant l'obtention d'un laisser-passer bateau de la commune de Pirou pour accéder aux cales. Elle rappelle que ces laisser-passer sont délivrés en mairie, uniquement aux habitants de Pirou qui en font la demande et sont alors inscrits sur un registre informatisé qui recense l'immatriculation du bateau et du tracteur.

Madame LEPELLEUX demande qui contrôle les laisser-passer. Madame le Maire rappelle au conseil que la gendarmerie nationale et la gendarmerie maritime sont susceptibles de réaliser des campagnes de contrôle.

Compte tenu de ces éléments, le conseil à la majorité 17 pour et 1 contre (Monsieur LAURENCE), décide d'accorder les laisser-passer uniquement aux Pirouais, aucune dérogation ne sera accordée.

b. Information Chantier Cale de la Bergerie

Monsieur CAMUS FAFA fait un point concernant le chantier de la Cale de la Bergerie.

Il informe le conseil que la réception de l'ouvrage a été réalisée le 21 avril dernier.

Les travaux et prestations prévus dans le cadre du marché initial ont été exécutés à l'exception du ragréage du joint entre la cale de la Bergerie « ancienne » et « nouvelle ».

Toutefois de nombreuses réserves ont été émises concernant les imperfections présentes sur la petite cale (problème de hauteur entre le niveau du sable et le pied de la cale qui entraîne une marche de 15 à 20 cm rendant l'utilisation de l'ouvrage dangereuse). Des demandes pour pallier à ce problème ont été émises.

L'entreprise CHARRIER attributaire du marché a produit un mémoire justificatif pour demander une rémunération complémentaire à hauteur de 251 890.38 € HT (pour mémoire le marché initial signé avec l'entreprise est de 146 483.00 € HT).

Ce mémoire est actuellement en cours d'étude par madame Sandy GODART, chef de projets ARTELIA, monsieur Mathieu BARIOU, contrôleur de travaux ARTELIA et la municipalité.

c. Fermeture exceptionnelle week-end de l'Ascension

Madame le Maire informe le conseil que la mairie sera exceptionnellement fermée vendredi 15 mai et samedi 16 mai prochain.

TOUR DE TABLE

- Monsieur LAUVRAY demande quand seront posés les panneaux indicateurs du lotissement Les Chardons Bleus.
- Monsieur LAUVRAY souhaite savoir pourquoi du sable a été livré chez monsieur TRAVEL au lotissement les Chardons Bleus. Monsieur GIARD informe le conseil que la commune a nivelé le terrain communal derrière les parcelles du lotissement et qu'à cette occasion ce service a été rendu à monsieur TRAVEL.
- Monsieur LAUVRAY demande si les toilettes d'Armanville vont être réparées.
- Monsieur LAURENCE s'étonne d'avoir appris par le journal son mandat de délégué communautaire. Madame le Maire rappelle au conseil que ce mandat a été attribué conformément à la législation électorale en vigueur à monsieur LAURENCE suite aux démissions successives de ses colistiers.

- Suite au jugement du tribunal administratif concernant les candélabres implantés sur la propriété de monsieur et madame DESHEULLES, monsieur LAURENCE souhaite savoir s'ils ont été enlevés. Madame le Maire informe le conseil qu'aucune injonction n'a été reçue du tribunal à ce jour mais que des renseignements vont être pris en ce sens.
- Madame RAPILLY informe le conseil qu'un trombinoscope du personnel et des intervenants de la Maison de Pays va être affiché à l'accueil des structures enfances afin de permettre aux parents et aux enfants d'identifier leurs interlocuteurs. De plus, des référents titulaires seront affectés à chaque site.
- Monsieur FELIX souhaite connaître les horaires autorisées pour la tonte. Madame le Maire informe le conseil qu'un arrêté préfectoral est en vigueur sur le territoire de la commune et que celui-ci est à disposition des administrés dans le tableau d'affichage situé à l'accueil de la mairie.
- Monsieur FELIX regrette l'incivilité des personnes qui jettent leur débris aux abords des containers à ordures ménagères.
- Monsieur FELIX demande à ce que le branchement forain situé place Abbé Godefroy soit remis en route (puissance maximum) à l'occasion de la fête St Jean.
- Monsieur FELIX s'étonne de ne pas avoir eu d'information concernant la manifestation canine organisée dans la salle polyvalente le week-end dernier. Madame le Maire informe le conseil que cette manifestation avait déjà eu lieu dans les mêmes conditions il y a deux ans, que cette manifestation avait été programmée en 2014 et que celle-ci est réservée à un cercle d'initiés, elle-même n'a pas reçu d'invitation.
- Madame LEPELLEUX regrette que son intervention concernant le revêtement de sol de la salle polyvalente qui est dangereux n'ait pas été relatée dans le compte rendu de réunion du 1^{er} avril dernier. Elle souhaite préciser qu'il est impératif de remédier à ce problème rapidement. Madame le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec l'architecte en charge de ce dossier a eu lieu fin mars et que le dossier est en cours d'étude.
- Madame LEPELLEUX demande si le PLU a été relancé. Madame le Maire rappelle au conseil que ce projet est en attente d'informations complémentaires de la part des services de la Communauté de communes et de l'Etat, les PLUi devenant prioritaires d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 .

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

